

OECD *Multilingual Summaries* International Migration Outlook 2017

Summary in French



Accédez au texte intégral: [10.1787/migr_outlook-2017-en](https://doi.org/10.1787/migr_outlook-2017-en)

Perspectives des migrations internationales 2017

Résumé en français

Grandes tendances

En 2016, les entrées de migrants à caractère permanent dans les pays de l'OCDE ont augmenté pour la troisième année consécutive, selon des données préliminaires. Environ 5 millions de personnes sont venues s'installer dans les pays de l'OCDE en 2016, un chiffre nettement supérieur au précédent pic, observé en 2007, avant la crise économique.

Les migrations humanitaires ont été le principal moteur de cette hausse en 2015/16 ; elles ont représenté 1.5 million de personnes entre janvier 2015 et décembre 2016. En 2015, les migrations pour raisons familiales ainsi que la libre circulation au sein de l'Union européenne représentaient chacune environ un tiers de l'ensemble des migrations permanentes vers les pays de l'OCDE. Les cinq principaux pays d'origine en 2015 étaient la Chine, la Syrie, la Roumanie, la Pologne et l'Inde. Parmi les nouveaux immigrés dans les pays de l'OCDE, 29% venaient d'un autre pays de l'OCDE.

Les migrations temporaires ont elles aussi augmenté dans l'OCDE. En 2015, les migrations internationales intra-entreprises ont augmenté de plus de 10% et le détachement de travailleurs à l'intérieur de l'Union européenne a augmenté de 3%. Le recrutement international de travailleurs saisonniers a augmenté dans de nombreux pays, particulièrement rapidement en Pologne.

En 2016, comme en 2015, les pays de l'OCDE ont enregistré plus de 1.6 million de nouvelles demandes d'asile. Parmi elles, près des trois quarts ont été enregistrées dans les pays européens de l'OCDE. Les Syriens représentaient plus de 20% des demandes dans la zone OCDE, et les Afghans 13%. L'Allemagne a enregistré 720 000 nouvelles demandes d'asile formelles en 2016 et est le pays de l'OCDE qui a reçu le plus de demandes par rapport à la taille de sa population (0.9%).

En réponse à la demande croissante de protection internationale, de nombreux pays de l'OCDE ont augmenté l'ampleur de leurs programmes de réinstallation. Les conditions offertes aux personnes sous protection en dehors de la Convention du HCR de 1951 sont par contre devenues moins favorables dans plusieurs pays. De nombreux pays sont également en train de mettre en place des contrôles aux frontières plus stricts et de renforcer leur vérification des entrées et du séjour. Dans le même temps, les pays de l'OCDE continuent de passer en revue et d'améliorer leurs politiques pour attirer des travailleurs étrangers hautement qualifiés, des entrepreneurs et des investisseurs, en diversifiant les voies d'entrée qui leurs sont offertes et en leur offrant de meilleures conditions de séjour.

En 2016, le taux d'emploi des populations immigrées dans l'OCDE est resté relativement stable à 67.4%, une augmentation d'un point de pourcentage comparé à l'année précédente. Les taux de chômage des personnes nées à l'étranger sont quant à eux demeurés plus élevés que ceux des personnes nées dans le pays, en particulier en Europe.

À la faveur de la crise des réfugiés, des efforts ont été fournis pour définir les mesures les plus à même de faciliter l'intégration sur le marché du travail des réfugiés et demandeurs d'asile arrivés récemment. De nombreux pays de l'OCDE ont diversifié leur offre en matière d'intégration pour proposer des mesures plus personnalisées et les mettre en adéquation avec les besoins du marché du travail. Dans le même temps, l'importance a été mise sur les interventions précoces, à commencer par exemple par l'évaluation des compétences, ainsi que sur l'accélération du processus d'intégration, y compris par le biais du raccourcissement de la durée des programmes. Quelques pays ont rendu la participation aux programmes d'intégration obligatoire.

Les migrations familiales

Les migrations familiales, qui peuvent être divisées en quatre grandes catégories (formation d'une famille, membres de famille accompagnant les migrants de travail, regroupement familial et adoption internationale), ont constitué le principal motif de migration permanente vers la zone OCDE ces dernières années. Comparé aux autres groupes de migrants, les adultes qui migrent pour des raisons familiales s'intègrent lentement sur le marché du travail du pays hôte.

Les migrations familiales comprennent une grande variété de migrants depuis les nouveau-nés jusqu'aux personnes âgées, des personnes de tous niveaux de qualification et originaires de tous les pays. Cette diversité distingue les migrations familiales des autres types de migrations. Elle résulte d'un phénomène complexe qui répond à différentes règles régissant les migrations familiales dans les pays de l'OCDE.

L'expansion des droits au cours des décennies précédentes a été accompagnée par des conditions plus exigeantes pour l'éligibilité et la délivrance de permis de séjour aux migrants familiaux. La gestion des migrations familiales devient plus complexe lorsqu'elle cherche à réconcilier des priorités distinctes et des objectifs politiques concurrents. Si les migrations familiales nécessitent d'être gérées, un certain nombre de contraintes limitent les possibilités d'une telle gestion. Les politiques de migration familiale font actuellement face à quatre défis majeurs : comment mieux anticiper les niveaux des entrées pour raisons familiales ; comment équilibrer les règles qui régissent les migrations familiales avec le besoin pour les pays de rester attractifs pour certains types de migrants de travail ; comment utiliser les conditions de la migration familiale en vue d'accélérer leur intégration ; et dans quelle mesure le droit au regroupement familial doit s'appliquer aux mineurs non accompagnés.

Principales conclusions

Les migrations n'ont jamais été aussi élevées depuis 2007

- Les migrations permanentes vers les pays de l'OCDE atteignaient 4.7 millions d'entrées en 2015 (+7% comparé à 2014), et devraient avoisiner 5 millions d'entrées en 2016, selon des données préliminaires.
- En 2016, les pays de l'OCDE ont enregistré plus de 1.6 million de demandes d'asile, comme en 2015. Environ 1.5 million de personnes se sont vu accorder une protection internationale pendant ces deux années.
- En 2015, plus de 1.5 million de permis d'études ont été délivrés à des étudiants du supérieur dans la zone OCDE.
- La population née à l'étranger était de 124 millions de personnes dans les pays de l'OCDE en 2015.

L'intégration des immigrants sur le marché du travail se rétablit lentement

- Dans l'OCDE, plus de deux immigrants sur trois sont en emploi. Dans l'ensemble, le taux de chômage des personnes nées à l'étranger y a atteint 8.3% en 2016, et 12.4% dans les pays européens de l'OCDE, soit 1.8% et 4.3% de plus, respectivement, que celui des personnes nées dans le pays.
- Les migrants sont surreprésentés dans les emplois comportant des tâches répétitives, ce qui accroît leur risque de perdre leur emploi à mesure que l'automatisation progresse. Dans les pays européens de l'OCDE, 47% des travailleurs nés à l'étranger occupent des emplois de cette nature.

Les migrations pour raisons familiales

- Plus de 1.6 million de migrants familiaux ont obtenu un permis de séjour dans l'OCDE en 2015, ce qui représente près de 40% des flux totaux d'immigration permanente.
- Le regroupement familial est décalé dans le temps par rapport aux migrations économiques, mais réagit également aux politiques définissant les conditions, les délais de traitement et les règles des autres filières d'immigration.
- La formation d'une famille est un déterminant de plus en plus important et croissant de l'immigration familiale. Dans de nombreux pays de l'OCDE, plus de 10% de l'ensemble des mariages unissent un ressortissant national et un étranger.
- Par rapport aux autres groupes de migrants, les migrants familiaux adultes s'intègrent plus lentement au marché du travail du pays d'accueil. En Europe, leurs taux d'emploi n'atteignent des niveaux similaires en moyenne à ceux des autres catégories de migrants et des personnes nées dans le pays qu'après plus de 20 ans.
- L'immigration pour raisons familiales des conjoints et des enfants d'étrangers est soumise à des conditions de revenu ou d'hébergement dans la plupart des pays de l'OCDE. Ces restrictions sont moins fréquentes pour les conjoints et enfants de ressortissants. Un certain nombre de pays de l'OCDE ont ajouté des conditions de maîtrise de la langue et d'intégration au cours de la dernière décennie, sans qu'un effet sur le devenir professionnel des migrants familiaux ait vraiment été mis en évidence.

© OCDE

La reproduction de ce résumé est autorisée à condition que la mention OCDE et le titre original de la publication soient mentionnés.

Les résumés multilingues sont des extraits traduits de publications de l'OCDE parues à l'origine en anglais et en français.



Retrouvez le texte complet sur [OECD iLibrary!](#)

© OECD (2017), *International Migration Outlook 2017*, OECD Publishing.

doi: 10.1787/migr_outlook-2017-en